

ASSOCIATION VAUD TENNIS

Rue de Cossonay 5 | 1023 Crissier info@vaud-tennis.ch www-vaud-tennis.ch

Contrat de location du bus de Vaud Tennis

Locataire			
Club :			
Nom / Prénom du cha	uffeur :		
Adresse :			
N° natel :	N'	' de permis :	
E-mail (chauffeur) :			
Véhicule			
Marque : CITROËN	Type: SPACE TOURER	No de plaques : VD 114'75 :	1 Couleur : BLANC
Total du nombre de pla	aces : 9 (y compris chauffe	ur)	
Prix			
Tarif 1 à 2 jour(s)	CHF 140/par	our CHF	
Tarif 3 à 5 jours	CHF 110/par	our CHF	
Durée			
du	àH	auà	Н
Lieu et date :			
Signature loueur	9	Signature locataire	
Kilométrage avant loca	ition :		

Par sa signature, le locataire déclare qu'il a lu toutes les conditions spéciales et générales du présent



contrat (recto/verso) et qu'il accepte celles-ci.







ASSOCIATION VAUD TENNIS



Rue de Cossonay 5 | 1023 Crissier info@vaud-tennis.ch www-vaud-tennis.ch

Conditions générales de location du bus de Vaud Tennis

Version octobre 2022

Le locataire reconnaît que le véhicule qui lui est mis à disposition est en parfait état, le plein de diesel fait ; il s'engage à le restituer tel que reçu.

Le locataire est tenu d'informer immédiatement le loueur de tous vols, collisions ou dommages concernant l'objet loué.

Le locataire s'engage à payer les dommages faits au véhicule en cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée (par exemple : alcool, excès de vitesse, perte de maîtrise, violations des règles de circulation, consommation de stupéfiant, etc...).

Une prolongation de la durée de location, n'est possible qu'en cas d'accord du loueur. En cas de restitution tardive, le locataire répond de tout dommage direct ou indirect que le loueur pourrait subir de ce fait.

En cas d'annulation de réservation, le locataire doit informer le loueur au moins 3 jours avant la date de location. En l'absence d'annulation, la moitié des frais de location est due.

Au cas où le locataire restitue le véhicule sans avoir fait le plein de carburant, celui-ci lui sera facturé.

Le locataire s'engage à payer toutes amendes (stationnement, excès de vitesse, etc...) durant les heures où le véhicule est sous sa responsabilité.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à ne pas remorquer un autre véhicule et à ne pas confier le volant à une personne n'ayant pas le droit de conduire sur le territoire concerné.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. La consommation de nourriture et autres boissons est interdite à bord. Si besoin est, il est recommandé de faire un arrêt sur une aire d'autoroute ou un endroit prévu à cet effet. Le véhicule est livré propre, il sera rendu dans le même état. En cas de problème, un montant de Frs. 100.- sera facturé pour le nettoyage.

En cas d'accident ou la responsabilité du conducteur est engagée, la franchise de Frs. 1'000.- est à la charge du locataire.

Le for juridique est à Lausanne. Le droit suisse est applicable.

Etat du véhicule

Restitution

Veuillez signaler tous dommages éventuels sur la carrosserie avant la prise en charge du véhicule.

Lieu et date :		
Signature loueur	Signature locataire	
Kilométrage après location :		







